

Appel à candidatures extraordinaire 2025-2026



Pour l'année 2025-26, l'Iméra, l'Institut d'études avancées (IEA) d'Aix-Marseille ouvre 3 places de résidence supplémentaires, en dehors de son appel général. Celles-ci sont distribuées sur quatre programmes ([« Arts & sciences : savoirs indisciplinés »](#), [« Explorations interdisciplinaires »](#), [« Méditerranée »](#) et [« Utopies nécessaires »](#)) :

- [Résidence de recherche post-doctorale. Ceci n'est pas une bourse.](#)
- [Trans-disciplinarité et recherche sur les systèmes complexes — Chaire t-co.re@AMU / Iméra](#)
- [Nord/Sud. Travail, cultures, utopies – chaire TEC/CRIAC / Iméra](#)

Toute personne intéressée ne peut candidater qu'à une seule chaire

Prendre part à un contexte interculturel, international et interdisciplinaire

Résider à l'Iméra, c'est s'immerger dans un environnement bilingue, ouvert à la culture francophone, et plus largement à l'interculturalité dans le contexte unique de Marseille, lieu de brassage depuis toujours mais aussi « ville refuge », « ville port », « ville de transit », « ville méditerranéenne », etc. C'est aussi prendre le temps de découvrir les recherches des autres résidents et éventuellement d'expérimenter de nouveaux formats d'intelligence collective qui croisent les méthodes, les sujets et les disciplines. Les activités scientifiques sont animées par les directeurs des programmes qui forment l'équipe scientifique forte de quatre personnes. Pour la plupart enseignants-chercheurs, ils accompagnent les résidents tout au long de leur séjour et veillent aux interactions avec la communauté scientifique locale.

Pour ce faire :

- **Une connaissance active du français et/ou de l'anglais (écrit et oral) est indispensable. Des compétences linguistiques de base dans les deux langues sont souhaitées en raison du contexte bilingue de l'Iméra :** par exemple, les séminaires hebdomadaires (voir point ci-dessous) se tiennent dans les deux langues. Les lauréats, qui ne parleraient pas le français couramment sont encouragés à se familiariser avec celle-ci pendant leur séjour, voire en amont.
- Les candidats s'engagent à participer aux activités prévues avec les autres résidents et l'équipe scientifique de l'Iméra. **Le Community Building Seminar (CBS) est en ce sens l'une des activités centrales, qui se tient chaque semaine (toute la journée du jeudi).** Le temps d'investissement équivaut à une journée par semaine au total.
- **Dans un souci d'internationalisation de la recherche,** de même que la communauté scientifique et culturelle locale doit pouvoir s'enrichir à partir d'autres traditions méthodologiques amenées par les résidents, ces derniers doivent pouvoir profiter des nombreuses expertises qui façonnent un site où la plupart des disciplines sont représentées. Pour ces raisons, les candidats doivent être basés à l'étranger et soumettre un projet qui profite au maximum des ressources offertes sur place (une centaine de laboratoires, des archives diverses, une vie culturelle et associative très vivante, etc.) **Il est donc fortement recommandé d'identifier en amont les forces vives en lien avec la thématique de recherche, de les indiquer dans le projet, et d'explicitier les modes de collaboration envisagés.**

Liens vers des ressources en ligne pour identifier et localiser des expertises, des interlocuteurs scientifiques du site d'Aix-Marseille. Celles-ci ne sont pas exhaustives mais sont celles existantes à ce jour :

- CESAM - La cartographie des Compétences & Équipements Scientifiques d'Aix-Marseille : [cliquez ici](#)
- Liste des 114 unités de recherche d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)
- Liste des Instituts d'établissement interdisciplinaires d'Aix-Marseille Université : [cliquez ici](#)



Conditions d'éligibilité

Les candidats, qui sont d'anciens résidents de l'Iméra, peuvent déposer une nouvelle demande minimum 5 ans après leur premier séjour de recherche

Des conditions d'éligibilité spécifiques aux chaires sont détaillées dans les pages leur étant consacrées dans le présent appel.

Plus généralement, sont éligibles les candidats réunissant les conditions suivantes :

- *Pour tous les profils* : ne pas avoir résidé en France plus de 12 mois dans les 3 années précédant l'appel à candidatures.
- *Uniquement pour les chercheurs académiques* :
 - Être titulaire d'un doctorat ou d'un Ph.D ;
 - Disposer d'un contrat de travail (permanent ou non) dans une université ou un établissement de recherche étranger pendant la résidence.
- *Pour les artistes dans le cadre de la [résidence Travail, Culture et Utopies](#)* :
 - Disposer d'un contrat de travail, permanent ou non au moment de la résidence

Dossier de candidature

Les textes insérés dans le dossier peuvent être rédigés en anglais ou en français.

Les pièces à fournir varient pour chaque Chaire, et la liste exhaustive peut être trouvée dans la section « **Candidature** » de la page

Calendrier

Pour les Chaires [Systèmes Complexes](#) et [Travail, Culture et Utopies](#) :

- **Date butoir : Mardi 10 décembre 2024, à 13h (CET)**

Pour la [résidence de recherche post-doctorale](#) :

- **Date butoir : Vendredi 10 janvier, à 13h (CET)**

Les dates de publication des résultats de la sélection et périodes de résidence sont spécifiées sur les pages des résidences.

Conditions d'accueil des résidents

Pour les informations sur la rémunération, le candidat doit se référer aux contenus disponibles sur les pages des chaires mises au concours.

Hébergement

Sauf exception, les résidents seront logés dans l'un des 14 appartements de l'Iméra, situés dans le parc Longchamp, au centre de Marseille.

L'attribution des logements est du seul ressort de l'Iméra, qui s'efforce d'accommoder au mieux tous les résidents. A cet effet, le candidat doit indiquer, dès le dépôt du dossier de candidature (« type of hosting »), sa configuration familiale qui concerne uniquement les présences



permanentes pour toute la durée de résidence (et non pas les visites occasionnelles).

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Transport

L'Iméra prend en charge le voyage aller-retour du seul résident entre Marseille et son lieu de résidence habituel.

Moyens de recherche

Les résidents bénéficient d'un bureau dans un espace de co-working ouvert et non d'un bureau fermé individuel. L'Iméra n'est pas en capacité d'offrir des espaces de travail pour les familles en dehors de l'appartement.

Pour les artistes, l'Iméra met à disposition un espace-atelier modulable, qui a vocation à être partagé, dont les murs peuvent être pleinement utilisés pour des accrochages divers. **Comme détaillé dans le texte de cadrage du programme transversal « Arts et sciences : savoirs indisciplinés », l'Iméra ne dispose pas de moyens de production pour les artistes tant pour la réalisation d'œuvres que d'expositions.**

Tous les résidents bénéficient du soutien de l'équipe de l'Iméra, qui facilite les conditions de leur séjour et l'organisation de leurs activités dans la limite des ressources financières disponibles. Celles-ci se rattachent normalement aux thèmes de leur programme mais peuvent aussi être transversales à d'autres programmes. Dans ce contexte, l'Iméra aide les résidents à établir de nouveaux contacts avec l'environnement scientifique et culturel de la région d'Aix-Marseille.

Engagements du résident

Le résident de l'Iméra s'engage à accepter l'ensemble des principes et des règles de vie figurant dans [la charte de l'institut](#).

